

**COMMUNE DE  
TUFFÉ VAL DE LA CHÉRONNE**

Anciennes communes  
de St Hilaire le Lierru et de Tuffé

Tél. : 02.43.93.47.21

Fax : 02.43.71.43.27

tuffe.mairie@wanadoo.fr



**Nombre de conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 21

Procurations : 2

Votants : 23

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 décembre 2016**

L'an deux mil seize, le 2 décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Cantine en séance ordinaire sous la présidence du Maire, André Pierre GUITTET.

**Étaient présents:** Mr GUITTET André Pierre, Mr LE SAIGE de la VILLESBRUNNE Yvan, Mr LIGOT Pierre, Mme ROUILLON Marie-Claude, Mr LANDAIS Patrick, Mme NEON Marie-Thérèse, Mr BOURNEUF Régis, Mr MENANT Francis, Mme LEROUX Colette, Mme YVON Nelly, Mme TETILLON Eliane, Mme LEDRU Marie-Line, Mr TERRIER Xavier, Mme OGER Florence, Mme BILLON Véronique, Mr PAPIILLON Thierry, Mr LEMAY Claude, Mr GATINAULT Thierry, Mr LEPLAT Daniel, Mr CHARTIER Thierry et Mme DIGUET Claudine.

**Étaient absents excusés :**

Mr LEMERCIER Joël donne procuration à Mme LEDRU Marie-Line

Mme HENRY Céline donne procuration à Mme OGER Florence

Mme BLOT Nathalie

Mme PATEAULT Evelyne

Mr CHARTIN Jean-Marie

Date de convocation, d'affichage et de publication : 25 novembre 2016

Date d'affichage des décisions : 8 décembre 2016

Secrétaire de séance : Thierry PAPIILLON

Le compte rendu du conseil municipal du 4 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Rajout d'objets dans le domaine du Tourisme :

- Bilan de la Saison
- Remplacement de la machine à laver et du sèche-linge
- Tarifs Camping pour 2017
- Taxe de séjour 2017

**1. Tourisme**

➤ **Bilan de la Saison présenté par les agents du camping**

**CAMPING DU LAC - BILAN SAISON 2016**

**Résultats financiers**

- Le CA 2016 est de 171 719.73 € ttc, soit le double qu'en 2005 (Rappel du CA 2015 : 157 700 €, et CA 2013 : 123 400 €).
- Cette augmentation du CA est due à l'augmentation des séjours en locatifs.

**Bilan touristique**

- Une saison similaire aux précédentes quant à la fréquentation et au taux d'occupation. Il y a eu 17 500 nuitées. Le taux d'occupation des locatifs est passé de 45% à 55% grâce aux séjours des ouvriers en basse saison.
- Augmentation du passage à cause de la fermeture des campings environnants (Bonnétable, Connerré et La Ferté Bernard). Augmentation des arrivées tardives (jusqu'à 22h).
- 1 campeur sur 3 est un campeur étranger (Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne et Belgique sont les 4 nations les plus présentes).

**Bilan global de la saison**

Malgré un volet financier positif, cette saison 2016 est à oublier. En effet de nombreux événements négatifs sont venus ternir cette saison : Une météo exécrable en début de saison, des événements sociaux (grèves, pénuries d'essence...), les gens du voyage, absence de restauration le soir, le décès d'un campeur au mois d'août, des vols divers et variés (maillots de bain féminin, effraction de voiture et caravanes), des fuites d'eau en cascade à cause de l'augmentation de pression du réseau d'eau, de nombreux projets n'ont pu aboutir à cause de l'augmentation et de l'amplitude du temps de travail (compte DFT notamment).

Côté positif : toutes les analyses piscines de la saison sont bonnes malgré le manque d'hygiène de certains et le soutien, la reconnaissance et la fidélité des campeurs (cf Livre d'or, Trip Advisor et autres réseaux sociaux).

## PLAN D'EAU – SAISON 2016

Total des encaissements : 5 272 €m soit 5% de moins que 2015. (Pédalos : 3 432 € - Mini-golf : 1 233 € - Tennis : 607 €). L'impact d'une personne en moins sur le site du mini-golf n'a réduit que de 450 € les recettes de la saison.

L'ensemble des saisonniers a donné bonne satisfaction, juste un bémol pour la plage.

Le SI a bien fonctionné, avec un bon partenariat des Amis de l'Abbaye.

Le tennis pose toujours le même souci, à savoir l'intrusion de personnes sur le terrain sans payer.

Malgré la nouveauté du jeu gonflable sur la plage et la présence du Centre Nautique, les touristes se plaignent de manque de dynamisme et d'activité du plan d'eau. Les demandes sont souvent les mêmes :

Le vélo-rail, le poney club, les nettoyages des chemins de randonnées, la restauration le soir...

### ➤ Point sur les travaux à réaliser en 2017

#### COMPARATIF LAVE LINGE- SECHE LINGE CAMPING

	LADENER	SOVEMATIC	BENARD
Lave-Linge 10kg	2 315,00 €	2 290,00 €	2 627,00 €
chauffage: cycle + court & utilisation hiver	150,00 €	inclus	non inclus
Sèche-Linge	1 709,00 €	1 400,00 €	1 590,00 €
50 jetons supplémentaires	150,00 €	inclus	non inclus
<b>TOTAL HT</b>	<b>4 324,00 €</b>	<b>3 690,00 €</b>	<b>4 217,00 €</b>
points négatifs	PRIX artisan	ancien modèle sèche-linge 8 kg	pas chauffage: cycle + long pas jetons supplémentaires
points positifs	technicien réactif & de bon conseil sèche-linge 9 kg modèle récent chauffage	chauffage prix	même modèle que LADENER

Les agents du camping précisent que le matériel proposé par SOVEMATIC n'est pas un modèle récent et que le matériel proposé par LADENER et BENARD est le même. La différence réside dans l'option cycle court et les jetons supplémentaire. Par ailleurs, c'est l'entreprise LADENER qui effectue les dépannages actuellement au camping pendant la saison et qu'il donne satisfaction par ses interventions rapides.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, retient l'offre de l'entreprise LADENER pour un montant de 4 324 € HT.

### ➤ Tarifs 2017 du camping

#### PROPOSITIONS DE TARIFS SAISON 2017 - CAMPING DU LAC

##### TARIFS CAMPING EMPLACEMENTS

	Avril à juin & Sept, à Octobre		Juillet et Août	
	2016	2017	2016	2017
Emplacement + tente/caravane/camping-car (auvent + 1 véhicule inclus)	5,30 €	<b>5,40 €</b>	7,60 €	<b>7,70 €</b>
Emplacement Grand Confort (10 ampères + eau + vidange)		<b>10,40 €</b>		<b>14,70 €</b>
Electricité 6 ampères	2,40 €	<b>2,50 €</b>	2,90 €	<b>3,00 €</b>
Personne 10 ans et +	3,90 €	<b>4,00 €</b>	5,30 €	<b>5,40 €</b>
Enfant de 2 à 9 ans	1,95 €	<b>2,00 €</b>	3,20 €	<b>3,30 €</b>
Enfant - 2 ans	1,30 €	<b>1,40 €</b>	1,90 €	<b>2,00 €</b>
Animal domestique	2,10 €	<b>2,20 €</b>	2,80 €	<b>2,90 €</b>
Véhicule supplémentaire	3,75 €	<b>3,75 €</b>	5,10 €	<b>5,10 €</b>
Tente / Tonnelle supplémentaire (1 maxi)	2,00 €	<b>2,00 €</b>	2,50 €	<b>2,50 €</b>
Garage Mort	4,75 €	<b>4,75 €</b>	6,75 €	<b>6,75 €</b>
Vidange Camping-car	3,00 €	<b>3,00 €</b>	5,00 €	<b>5,00 €</b>
Visiteur (1 heure et +) / Douche	2,00 €	<b>2,00 €</b>	2,50 €	<b>2,50 €</b>
CAMPING CARD ACSE	15,00 €	<b>15,00 €</b>	15,00 €	<b>15,00 €</b>
Taxe de séjour	0,35 €	<b>0,35 €</b>	0,35 €	<b>0,35 €</b>

##### TARIFS CAMPING FORFAIT (base 1 personne, 1 voiture, 1 branchement 6ap)

	2016	2017
Forfait 6 mois	805,00 €	<b>835,00 €</b>
Forfait 2 mois	545,00 €	<b>560,00 €</b>
Personne supplémentaire / mois	65,00 €	<b>65,00 €</b>
Animal / mois	40,00 €	<b>40,00 €</b>

<b>TARIFS LOCATIFS SEMAINE : Mobile Homes classique 4 personnes</b>		
	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Semaine Basse saison : Avril à début Juin	295,00	<b>295,00</b>
Semaine Moyenne Saison : Début Juin à mi-Juillet	330,00	<b>330,00</b>
Semaine Haute Saison : Mi-juillet à fin Aout	435,00	<b>440,00</b>
Semaine Basse Saison : Fin Aout à Octobre	295,00	<b>295,00</b>
Semaine : personne supplémentaire (2 maximum)	35,00	<b>35,00</b>
<b>TARIFS LOCATIFS SEMAINE : Mobile Homes Terrasse 4 personnes et Chalet PMR</b>		
	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Semaine Basse saison : Avril à début Juin	325,00	<b>325,00</b>
Semaine Moyenne Saison : Début Juin à mi-Juillet	370,00	<b>370,00</b>
Semaine Haute Saison : Mi-juillet à fin Aout	485,00	<b>490,00</b>
Semaine Basse Saison : Fin Aout à Octobre	325,00	<b>325,00</b>
Semaine : personne supplémentaire (2 maximum)	35,00	<b>35,00</b>
<b>TARIFS LOCATIFS SEMAINE : Chalets 6 personnes</b>		
	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Semaine Basse saison : Avril à début Juin	365,00	<b>365,00</b>
Semaine Moyenne Saison : Début Juin à mi-Juillet	425,00	<b>425,00</b>
Semaine Haute Saison : Mi-juillet à fin Aout	535,00	<b>540,00</b>
Semaine Basse Saison : Fin Aout à Octobre	365,00	<b>370,00</b>
<b>TARIFS LOCATIFS NUIT : Mobile Homes Classique 4 personnes</b>		
	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Nuit : Avril à Juin	90,00	<b>90,00</b>
Nuit : Juillet et Aout	100,00	<b>100,00</b>
Personnes supplémentaire (2 maximum)	15,00	<b>15,00</b>
<b>TARIFS LOCATIFS NUIT : Mobile Homes Terrasse 4 personnes et Chalet PMR</b>		
	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Nuit : Avril à Juin	95,00	<b>95,00</b>
Nuit : Juillet et Aout	105,00	<b>105,00</b>
Personnes supplémentaire (2 maximum)	15,00	<b>15,00</b>
<b>TARIFS LOCATIFS NUIT : Chalets 6 personnes</b>		
	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Nuit : Avril à Juin et Septembre à Octobre	115,00	<b>115,00</b>
Nuit : Juillet et Aout	135,00	<b>135,00</b>
<b>TARIFS LOCATIFS MID-WEEK : Mobile Homes Classique 4 personnes</b>		
	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Mid-Week : Avril à Juin et Septembre à Octobre	205,00	<b>220,00</b>
Mid-Week : Juillet et Aout	225,00	<b>250,00</b>
Personnes supplémentaire (2 maximum)	25,00	<b>30,00</b>
<b>TARIFS LOCATIFS MID-WEEK : Mobile Homes Terrasse 4 personnes et Chalet PMR</b>		
	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Mid-Week : Avril à Juin et Septembre à Octobre	235,00	<b>250,00</b>
Mid-Week : Juillet et Aout	255,00	<b>280,00</b>
Personnes supplémentaire (2 maximum)	25,00	<b>30,00</b>
<b>TARIFS LOCATIFS MID-WEEK : Chalets 6 personnes</b>		
	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Mid-Week : Avril à Juin et Septembre à Octobre	285,00	<b>295,00</b>
Mid-Week : Juillet et Aout	305,00	<b>330,00</b>
<b>TARIFS GROUPE</b>		
	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Emplacement base 20 personnes	7,70 €	<b>8,00 €</b>
Electricité	2,75 €	<b>3,00 €</b>
Personne -10 ans	2,05 €	<b>2,50 €</b>
Personne 10 ans et +	3,10 €	<b>3,50 €</b>
<b>TARIFS DIVERS</b>		
	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Jeton lavage	4,00 €	<b>4,50 €</b>
Jeton séchage	2,00 €	<b>2,50 €</b>
Location paire de draps Week-end	5,00 €	<b>5,00 €</b>
Location paire de draps Semaine	9,50 €	<b>9,50 €</b>
Forfait Ménage locatif	40,00 €	<b>40,00 €</b>
Animal locatif : prix à la nuit	6,00 €	<b>6,00 €</b>
Frais de réservation	5,00 €	<b>5,00 €</b>
Caution location	250,00 €	<b>250,00 €</b>
Arrhes location week-end	30,00 €	<b>30,00 €</b>
Arrhes location semaine	75,00 €	<b>75,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, adopte les tarifs comme présenté ci-dessus.

#### ➤ **Taxe de séjour 2017**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, en se rapportant à la délibération 2015-12-24 du 28 décembre 2015 et en complément, précise que :

- La taxe de séjour est du régime réel et est annuelle (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)
- Fixe la taxe de séjour 2017 comme suit (tarif par personne et par jour) :

Périodes		Catégories / tarif		N°	Libelle
début	Fin	Catégories	Tarif		
01/01/2017	31/12/2017	1	Sans objet	1	Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes
		2	Sans objet	2	Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes
		3	Sans objet	3	Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes
		4	Sans objet	4	Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes
		5	Sans objet	5	Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes
		6	0,35	6	Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 h
		7	0,35	7	Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement
		8	0,35	8	Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement
		9	0,35	9	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes
		10	Sans objet	10	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance

- Précise que 10 % des recettes de cette taxe seront reversés au Conseil départemental,
- Décide de reconduire les exonérations et réductions prévues dans la délibération du 2 juin 2006, reçue en Sous-Préfecture de Mamers le 4 juillet 2006.

## 2. Projets – Travaux

### ➤ **Point sur les travaux de Réaménagement des cuisines du restaurant « Le Chalet du Lac » : Avenants au marché**

Vu que le dégât des eaux a été plus important que ce que l'expert avait constaté

Vu qu'au moment de la dépose de la cuisine, il a été constaté derrière les meubles des restes du dégât des eaux

Vu qu'il était nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires à ce qui avait été prévu au marché

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer et à mandater les avenants au marché pour les lots et les montants suivants :

- Lot 1 Gros Œuvre : Avenant d'un montant de 395.75 € HT
- Lot 3 Menuiserie Bois-Cloisons : Avenant d'un montant de 1 522.25 € HT
- Lot 4 Electricité : Avenant d'un montant de 720.00 € HT
- Lot 7 Equipement cuisine : Avenant d'un montant de 835.00 € HT

Monsieur le Maire précise qu'il a contacté l'assurance afin d'avoir un complément de remboursement du dégât des eaux sur le conseil de l'avocat de la commune.

Un protocole d'accord va être établi entre la commune et les gérants du restaurant du Chalet du Lac afin de définir les droits et les obligations de chacun.

### ➤ **Point sur les travaux d'enfouissement**

#### **Commune déléguée de TUFFE**

Fin des travaux courant janvier pour l'eau et courant février pour l'enfouissement.

Restera ensuite la mise en place des mâts.

#### **Commune déléguée de ST HILAIRE LE LIERRU – Rue des Fontaines**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier du Conseil Départemental l'informant des nouveaux montants pour lequel il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Par rapport à la délibération prise par le conseil municipal de Tuffé en avril 2016, voici les changements de montant pour la Rue des Fontaines :

- Coût des travaux du génie civil pour électricité : 32 000 € HT à la place de 40 000 € HT
- Coût des travaux du génie civil de télécommunication : 12 500 € HT à la place de 10 000 € HT
- Coût des opérations de dépose du réseau : 3 500 € HT
- Par délibération en date du 8 avril 2016, le conseil municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant.
- L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir pour l'électricité de 32 000 € HT et pour le génie civil de télécommunication de 12 500 € HT.

- Conformément à la décision du Conseil départemental en date du 8 octobre 2001 et du 7 février 2002, le reste à financer par la commune est de 30 % du coût HT soit 9 600 € net pour l'électricité et 70 % du coût HT soit 8 750 € Net pour le génie civil de télécommunication.

Orange assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de câblage et de dépose du réseau dont le financement est assuré à 70 % par la commune et à 30 % par le département. Cette opération est estimée à 3 500 € HT.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la ville.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune
- Sollicite le département pour la réalisation de ce projet
- Accepte de participer à 30 % du coût HT des travaux soit 9 600 € Net pour l'électricité
- Accepte de participer à 70 % du coût HT des travaux soit 8 750 € Net pour le génie civil de télécommunication
- Confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet
- Le conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA

#### **Commune déléguée de ST HILAIRE LE LIERRU – Rue des Fontaines et de l'Abbaye**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier du Conseil Départemental l'informant des nouveaux montants pour lequel il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Par rapport à la délibération prise par le conseil municipal de Tuffé en avril 2016, voici les changements de montant pour la Rue des Fontaines :

- Coût des travaux du génie civil de télécommunication : 10 800 € HT à la place de 15 000 € HT
- Coût des opérations de dépose du réseau : 4 200 € HT
- Par délibération en date du 8 avril 2016, le conseil municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau téléphonique existant en coordination avec le programme Résorption du réseau électrique réalisé par le Département.
- L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir pour le génie civil de télécommunication, non compris le câblage et la dépose du réseau, un coût de 10 800 € HT.
- Conformément à la décision du Conseil départemental en date du 7 février 2002, le reste à financer par la commune est de 30 % du coût HT soit 9 600 € net pour l'électricité et 70 % du coût HT soit 7 560 € Net pour le génie civil de télécommunication non compris le câblage et la dépose du réseau.

Orange assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de câblage et de dépose du réseau dont le financement est assuré à 70 % par la commune et à 30 % par le département. Cette opération est estimée à 4 200 € HT.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la ville qui en assure le financement

La mise en souterrain du réseau électrique est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du Département qui en assure le financement.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune
- Sollicite le département pour la réalisation de ce projet
- Accepte de participer à 70 % du coût HT des travaux soit 7 560 € Net pour le génie civil de télécommunication
- Confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet
- Le conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA

➤ **Cabinet médical**

Le Cabinet médical a ouvert ses portes ce vendredi avec l'arrivée en activité salarié du Dr CHEVALIER. Une secrétaire médicale sera présente le matin de 8 h 30 à 12 h 00 pour les prises de rendez-vous, elle est mise à disposition par la Maison de Retraite pour 17 h 30 par semaine.

Le numéro de téléphone du cabinet médical est le suivant : **02 43 60 54 52**.

Les consultations se font de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h. le médecin a précisé qu'il pourra faire des visites à domicile de 8 h 30 à 9 h et de 13 h 00 à 15 h selon des critères médicaux.

Monsieur le maire précise que le ménage sera fait par une entreprise privé YSO PROPLETE pour un montant de 476.30 € HT par mois. Le ménage sera effectué du lundi au vendredi et la prestation comprend le nettoyage du cabinet du médecin, du bureau de la secrétaire, la salle d'attente et les sanitaires. L'entreprise fournit tout le matériel et les produits pour le ménage et il y aura 1 fois par mois, un ménage plus important.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prestations de ménage concernant le cabinet médical pour un montant de 476.30 € HT par mois.

➤ **Convention de mandat avec la Ferté-Bernard**

Afin que la Ferté-Bernard puisse encaisser les consultations pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 28 février 2017, il est nécessaire de signer un contrat de mandat. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer ce contrat de mandat avec la ville de la Ferté Bernard.

Cette convention a pour objet principal d'autoriser la commune de la Ferté Bernard à encaisser les recettes des consultations effectuées à Tuffé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat.

➤ **Attribution du marché d'éclairage public suite aux enfouissements si retour des demandes complémentaires**

Ce point sera abordé lors du prochain conseil municipal car les devis des demandes complémentaires ne parviendront en mairie que la semaine prochaine. Les quatre entreprises (EIFFAGE, CITEOS, ERS MAINE et TELELEC) qui ont répondu au marché ont toutes pris rendez-vous pour répondre aux demandes complémentaires.

A l'ouverture des plis, le montant des offres étant inférieure au montant inscrit au budget, des travaux complémentaires pourront être effectués. Les demandes complémentaires portent sur :

- la pose d'un mât d'éclairage de 7 m avec projecteur LED pour le City Stade sur la base de loisirs
- la pose et l'alimentation d'un mât d'éclairage fourni avec 2 projecteurs pour la Boulodrome situé auprès du Milo-club
- le remplacement des 8 projecteurs du terrain de football annexe par des lampes LED
- 20 éclairages lampes LED pour la Rue Verte, Rue des Lilas, Rue des Œillets et Rue de la Fonderie

**3. Personnel**

➤ **Pour Avis : Demande de 80 % sur le poste comptable**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu le 10 novembre dernier un courrier d'Alain DROUINEAU, le gestionnaire RH et comptable d'une demande d'autorisation de travail à temps partiel à savoir 80 % (jour d'absence le Vendredi) pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le conseil municipal prend acte du courrier de demande de 80 % sur le poste comptable.

➤ **Renouvellement contrat individuel MNT suite à la commune nouvelle**

Suite à la création de la commune nouvelle, il est nécessaire de renouveler et confirmer la délibération prise en novembre 2013 sur la participation de la commune à la protection complémentaire du personnel pour la prévoyance et la santé comme suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88-2,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 22 novembre 2013,

Considérant la possibilité pour les communes et les établissements publics locaux, en application des dispositions législatives et réglementaires susvisées, de participer financièrement à la protection sociale complémentaire Prévoyance et santé de leurs agents, selon les dispositifs de convention de participation ou de labellisation ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil municipal, reconduit la délibération de novembre 2013 comme suit :

- de participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de **prévoyance** souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle pour un temps de travail à temps complet, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, d'un montant brut de :
  - o Indice Brut 297 à Indice Brut 388 10 €
  - o Indice Brut 389 à Indice Brut 479 8.50 €
  - o Indice Brut 480 à Indice Brut 675 7 €
  - o Au-delà de l'Indice Brut 675 5 €
- de participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de **complémentaire santé labellisée** souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle pour un temps de travail à temps complet, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée, d'un montant brut de :
  - o Indice Brut 297 à Indice Brut 388 30 €
  - o Indice Brut 389 à Indice Brut 479 27 €
  - o Indice Brut 480 à Indice Brut 675 23 €
  - o Au-delà de l'Indice Brut 675 20 €

#### 4. Finances

##### ➤ **Contrat de location des deux photocopieurs de la Mairie**

Les contrats de location des deux photocopieurs de la Mairie (RDC et 1<sup>er</sup> Etage) arrivent à échéance fin décembre 2016. Trois offres ont été reçues en mairie comme suit :

<b>TOSHIBA SITUATION ACTUELLE</b>			
1	LOCATION RDC	485	Matériel retiré 01/03/2017 Résiliations demandées le 06/09/2016, pour les deux contrats.
	COPIE NOIRE BLANC	0,007454	
	COPIE 2 COULEURS	0,033578	
	COPIE COULEURS	0,074542	
2	LOCATION ETAGE	285	Matériel retiré 01/02/2017
	COPIE NOIRE BLANC	0,007454	
<b>TOULLER</b>			
1	LOCATION RDC	323	Pour les deux copieurs avec agrafage inclus
	COPIE NOIRE BLANC	0,0034	
	COPIE 2 COULEURS		
	COPIE COULEURS	0,034	
2	LOCATION ETAGE	Néant	
	COPIE NOIRE BLANC	0,03	
	installation et formation	145	
<b>soit 330,25 € HT / trimestre pendant 5 ans hors coût copies</b>			
<b>DBR</b>			
1	LOCATION RDC	247	avec agrafage inclus
	COPIE NOIRE BLANC	0,0038	
	COPIE 2 COULEURS		
	COPIE COULEURS	0,038	
2	LOCATION ETAGE	142	
	COPIE NOIRE BLANC	0,0038	
	installation et formation	160	
<b>soit 397 € HT / trimestre pendant 5 ans hors coût copies</b>			
<b>REX-ROTARY</b>			
1	LOCATION RDC	525	Pour les deux copieurs avec agrafage inclus
	COPIE NOIRE BLANC	0,005	

	COPIE 2 COULEURS		sur celui du bas
2	COPIE COULEURS	0,05	
	LOCATION ETAGE	Néant	
	COPIE NOIRE BLANC	0,005	
	installation et formation	Néant	
<b>soit 525 € HT / trimestre pendant 5 ans hors coût copies</b>			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés retient l'offre de l'entreprise TOUILLER pour un montant de 330.25 € HT par trimestre pendant 5 ans et autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tous les documents nécessaires liés à la location des photocopieurs.

#### ➤ **Décisions Modificatives**

Afin de régler les avenants dans le cadre des travaux de réaménagement du restaurant « Le Chalet du Lac » pour un montant de 3 088.72 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal a décidé la décision modificative dans le budget du plan d'eau comme suit :

Opération 115 Chalet du Lac – Compte 2313 Constructions	+ 3 100.00 €
Opération 113 Berges de la Chéronne – Compte 2031 Etudes	- 3 100.00 €

Afin payer l'acompte de la facture de LABORARE (recherche d'un médecin espagnol) en investissement, il est nécessaire de mettre des crédits au compte « Frais d'études Opération 128 Cabinet médical, Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal a décidé la décision modificative dans le budget Commune comme suit :

Opération 128 Cabinet médical - 2313 Construction	- 3 500.00 €
Opération 128 Cabinet médical - 2031 Frais d'études	+ 3 500.00 €

### **5. Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise**

#### ➤ **Prise de compétence Tourisme : Choix des compétences facultatives**

Dans le cadre de la NOTRE, les compétences obligatoires sont :

- Accueil
- Information
- Promotion
- Coordination et animations des acteurs touristiques

Et les compétences facultatives sont :

- Animations/événements
- Gestion d'équipements touristiques
- Boutique
- Visites Guidées
- Billetteries
- Formation et accompagnement à la professionnalisation des prestataires touristiques
- Commercialisation de produits ou de services touristiques
- Gestion de la Taxe de séjours
- Observation touristique
- Service à la population locale
- Accompagnement des porteurs de projets

Dans le cadre de l'EPCI Tourisme, il est prévu que des élus et des personnes non-élues mais en lien avec le tourisme la compose.

Le conseil municipal propose que siège dans cet EPCI : Mme WANDER au titre de l'association de l'Abbaye, Mr FOURNERIE au titre du camping, Mme BOLDEN et Mme DUMIELLE au titre des chambres d'hôtes.

#### ➤ **Transfert des zones d'activités économiques**

La loi NOTRE induit de nombreux bouleversements dans le paysage des compétences des collectivités locales. Elle définit un binôme en charge de la compétence économique : la Région et le EPCI.

La nouvelle définition de la compétence des EPCI en matière de développement économique :

- Création, aménagement, gestion et entretien des zones d'activités
- Animation économique
- Politique du locale du commerce
- Soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Une zone d'activité se définit par au moins deux emprises d'activités et d'une vocation économique affirmée dans les documents d'urbanisme ou dans la volonté publique actuelle.



Sont concernés pour la Commune :

- ZA du Champ de la Croix
- ZA de la Fonderie
- CGMP/Bâtiment ex-CGMP

➤ **Désignation des représentants à siéger au conseil communautaire**

Avec la redéfinition du périmètre de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à l'arrivée de l'ancien canton de Montmirail et à la confirmation de la répartition des sièges fixé à 62 par la Préfecture, il est nécessaire de désigner 3 représentants sur les quatre actuellement pour siéger au conseil communautaire.

Siégeait actuellement : Mr LE SAIGE de la VILLESBRUNNE Yvan, Mr GUITTET André Pierre, Mme LEDRU Marie-Line et Mr TERRIER Xavier.

Mr LE SAIGE de la VILLESBRUNNE indique qu'il peut laisser sa place à Mme LEDRU qui est plus impliqué que lui dans les commissions communautaires. De plus, il indique qu'il faudra être vigilant et présent lors des commissions communautaires car ce sont elles qui soumettent leurs réflexions au conseil communautaire et qu'il faudra y défendre les intérêts de notre commune.

Mme LEDRU indique également qu'étant la dernière désigné au conseil communautaire, elle peut aussi laisser sa place.

Le scrutin se fait par liste et à bulletin secret. Le dépouillement sera effectué par Mme ROUILLON et Mme NEON.

Monsieur le Maire propose de dresser 2 listes comme suit :

**Liste 1** : Mr GUITTET André Pierre – Mme LEDRU Marie-Line – Mr TERRIER Xavier

**Liste 2** : Mr GUITTET André Pierre – Mr LE SAIGE de la VILLESBRUNNE Yvan – TERRIER Xavier

Le résultat du vote est comme suit :

Votants : 23	Liste 1 : 21
Exprimés : 23	Liste 2 : 2
Nuls : 0	

Sont élus représentants pour siéger au conseil communautaire de l'Huisne Sarthoise :

- Mr GUITTET André Pierre
- Mme LEDRU Marie-Line
- Mr TERRIER Xavier

**6. Questions et Informations diverses / Agenda**

➤ **Courrier du Sporting Club Tufféen**

Lecture du courrier du Sporting Club Tufféen.

➤ **Vœux de la municipalité**

Les vœux auront lieu le Vendredi 20 janvier à 20 h 00 à la Salle Polyvalente de Tuffé.

➤ **Les Prochaines dates de la Commission Urbanisme sont les suivantes :**

- 7 décembre – 21 décembre

➤ **Questions Diverses**

Mr GATINAULT indique qu'il y a une zone blanche Route de Prévelles

Mr CHARTIER indique que le réseau de téléphone portable dans le bourg de Tuffé est souvent inaccessible. Une application a été mise en place gratuitement par le Département afin de répertorier ces zones.

**Prochain conseil municipal le 6 janvier 2017 à 20 h 30**

Séance levée à 23 h 51

Pour extrait conforme,

Suivent les signatures au registre

Le Maire, André Pierre GUITTET